



La Municipalité de Saint-Paul recevra des candidatures pour les divers postes disponibles pour la période estivale 2018.

POSTES OFFERTS^A:

- ✓ Coordonnateur^{B, C, E}
- ✓ Coordonnateur adjoint^{B, D, E}
- ✓ Animateur^B
- ✓ Animateur au service de garde^{B, F}
- ✓ Animateur-accompagnateur^{B, G}

HEURES/SEMAINE^A :

- Près de 40 h
- Près de 40 h
- Moyenne de 37 h
- Moyenne de 30 h (en heures coupées)
- Moyenne de 37 h

PÉRIODE D'EMBAUCHE^H:

- Environ 13 semaines
- Environ 10 semaines
- Généralement 9 semaines
- Généralement 9 semaines
- Généralement 9 semaines

^A Les postes offerts ainsi que le nombre d'heures par semaine peuvent varier lors de la 9^e semaine.

^B Le camp de jour « régulier » sera en fonction du 26 juin au 17 août 2018 (congé 2 juillet) et le camp de jour « 9^e semaine » sera en fonction du 20 au 24 août 2018. Tous les animateurs doivent être disponibles pour toutes les périodes de camp de jour **ENTRE 7 H ET 18 H**, sauf exception pour raison scolaire. Durant la 9^e semaine, une dizaine de postes d'animateur seront à pourvoir selon les besoins de chacune des journées.

^C Le coordonnateur doit avoir des disponibilités de jour et de soir en semaine dès la mi-mars pour débiter ses tâches de planification et de formation à temps partiel. Également, le coordonnateur doit être en fonction minimalement jusqu'au 17 août ou au mieux jusqu'au 24 août pour finaliser différents dossiers.

^D Le coordonnateur adjoint doit avoir des disponibilités de jour et de soir en semaine dès le début mai pour débiter ses tâches de planification et de formation à temps partiel.

^E Le coordonnateur et son adjoint devront remplir leur mandat selon un horaire de travail différent :

Pour l'un : de 7 h à 14 h 30 du lundi au vendredi, à l'exception du jeudi : 7 h à 17 h.

Pour l'autre : de 8 h à 18 h les lundis et jeudis et de 10 h 30 à 18 h les mardis, mercredis et vendredis.

^F Le poste d'animateur au « service de garde » a pour principale tâche d'être responsable du service de garde. Il comporte aussi les tâches suivantes : supporter les groupes camp de jour, faire le relai lors des activités de tennis, collaborer à la planification et à la réalisation des journées thématiques et activités spéciales, maintenir l'ordre dans les équipements du camp, remplacer un employé au besoin.

^G Le poste d'animateur-accompagnateur a pour principale tâche d'assurer l'accompagnement et l'encadrement d'un ou quelques enfants présentant des besoins particuliers (handicap physique ou intellectuel, incontinence, etc.) au sein même des groupes camp de jour. Régulièrement, l'employé sera appelé à adapter ses interventions et les différentes activités pour répondre aux besoins du ou des enfants qu'il accompagne. Il est possible que l'employé doive intervenir auprès de l'enfant pour s'assurer de conditions d'hygiène personnelle adéquates.

^H Ces périodes excluent la 9^e semaine.

QUALITÉS REQUISES:

Pouvoir coopérer, être à l'écoute, avoir de l'initiative, être réaliste face à ses capacités, avoir une grande disponibilité, faire preuve de sens des responsabilités, de créativité, de dynamisme et de flexibilité.

CRITÈRES:

- Avoir au moins 16 ans;
- Être une personne polyvalente, responsable, aimant le travail d'équipe;
- Faire preuve d'ouverture face aux enfants ayant des besoins particuliers (handicap, incontinence, déficience, etc.) et être à l'aise de travailler auprès de ces enfants.
- Être un étudiant ou une étudiante dans un domaine relié à l'emploi constitue un atout;
- Posséder un diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) constitue un atout.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLOI:

Les personnes dont les goûts et intérêts personnels s'apparentent avec l'un de ces postes doivent compléter un formulaire de demande d'emploi d'été et le retourner à la Mairie de Saint-Paul **avant 16 h 45 le jeudi 22 février 2018** (18, boulevard Brassard) ou par courriel à l'adresse suivante: loisirs@saintpaul.quebec. Le formulaire de demande d'emploi est disponible sur le site Internet de la Municipalité au saintpaul.quebec, ainsi qu'au secrétariat de la Mairie de Saint-Paul.

Service des loisirs et de la culture

450 759-4040, poste 228